

## AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE PLUNERET

L'an deux mille vingt, le **mardi 09 mai 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 02 mai 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 <sup>er</sup> Vice-Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
M. Simon UZENAT	

### Absents excusés :

Mme Anne GALLO	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Sylvie SCULO	

### Procuration :

Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT  
Nathalie COURTRAI donne procuration à David LAPPARTIENT

### Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)  
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)  
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

## AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE PLUNERET

Par arrêté n° 2021 125 en date du 13 décembre 2021, Monsieur le Maire a prescrit la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour délimiter les secteurs déjà urbanisés en application de l'article 42 II 2 de la loi ELAN.

En application du second alinéa de l'article L. 121-3 du code de l'urbanisme (introduit par la loi ELAN), il appartient au schéma de cohérence territoriale (SCoT) de déterminer les critères d'identification des agglomérations et des villages et d'en définir la localisation.

Le SCoT modifié et approuvé le 7 juillet 2022 identifie, sur les 6 communes intégrées au périmètre du Parc, 9 secteurs déjà urbanisés (SDU) au sein des communes de :

- Crac'h : Kerouzerh Brigitte, Kerveurh, et Kerdavid,
- Locmariaquer : Cresidui
- Pluneret : Kerizan-Kerbellec, Treguevir, Santenoz et Lan Er Villin/La Butte,
- Saint-Philibert : Kerambel

La modification simplifiée portée par la commune de PLUNERET vise à :

- Délimiter les « secteurs déjà urbanisés » (SDU) de :
  - Lann Er Villin / La Butte
  - kerizan / Kerbellec
  - Tréguevir
  - Santenoz
- Faire évoluer le règlement de la zone des secteurs délimités,
- Faire évoluer les Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) et créer une OAP sur le SDU de Kerizan.

Sauf Treguevir, tous les autres secteurs identifiés par le SCoT ne le sont pas sur le Plan de Parc (Article L333-1.II 2 du Code de l'environnement). Ce sont donc des espaces où, en application de la Charte de Parc, du Golfe du Morbihan (Décret n° 2018-1193 du 20 décembre 2018 modifiant le décret n° 2014-1113 du 2 octobre 2014 portant classement du parc naturel régional du Golfe du Morbihan) il s'agit « d'envisager qu'une densification au sein de l'enveloppe construite dans le respect de la volumétrie du bâti existant » (22.2 Maîtriser l'évolution spatiale des bourgs et des villes, Rapport de Charte, p76).

La commune a fait le choix de délimiter les SDU en zone Uc, et de corriger en conséquence le règlement de cette zone. Conformément à la loi ELAN, celui-ci n'autorise que les constructions à usage d'habitation et celles destinées aux équipements collectifs de services publics.

Une OAP applicable au secteur déjà urbanisé de Kerizan / Kerbellec a été conçue afin d'y préserver les éléments paysagers et patrimoniaux caractéristiques du noyau bâti. Elle comprend des orientations illustrées et localisées.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Affiché le

ID : 056-200049708-20230509-2023\_21-DE



Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan

Park ar Mor Bihan

Une autre vie s'invente ici

Charte de Parc de « *n'envisager qu'une densification au sein de l'enveloppe construite dans le respect de la volumétrie du bâti existant* ».

---

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité d' :

- Émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de PLUNERET.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel  
Régional du Golfe du Morbihan,

David LAPPARTIENT